

Délibération N° 202603-04

Registre des délibérations Conseil Municipal du Monteil
Séance du 31 mars 2026Nombre de membres
En exercice : 15

L'an deux mil vingt-six, le trente et un mars à 18 h 30 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL - Maire.

Date de la convocation : 24 mars 2026

Présents : ; Christine BLANC ; René BLANC ; Dominique-Lise BLANDIN ; Jean-Nicolas CHAMBON ; ; Alexandra DA ROCHA ; Carine ETHEVE ; Dominique JAVON ; Edwige KERMARREC ; Cindy LOTH ; Olivier PIERRE ; Claude VIALLE

Procurat(s) : Michel BILLIET à Olivier PIERRE, Géraldine ROCHETTE à Edwige KERMARREC, Bernard COMPTOUR à Christophe PAL

Absent(s) non excusés/non représentés : /

Secrétaire de séance : Olivier PIERRE

Objet Désignation d'un(e) délégué(e) de la commune de LE MONTEIL au CNAS

Nomenclature : 5.3 Désignation des représentants

Rapporteur : Dominique-lise BLANDIN

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale pour la mise en œuvre d'une action sociale en faveur du personnel communal,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la commune au sein du CNAS, après le renouvellement des conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal,

Article 1 : Désigne en qualité de représentant de la commune au Comité National d'Action Sociale :

- Mme Edwige KERMARREC, conseillère municipale déléguée

Article 2 : Le représentant est désigné pour la durée du mandat du conseil municipal.

Nombre de conseillers présents		12
Nombre de conseillers représentés		03
Nombre de suffrages exprimés		15
vote	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	15

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le(a) secrétaire de séance
Olivier PIERRE

Le Maire
Christophe PAL

